



AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



SOMMAIRE

Partie 1 - La trésorerie/le financement : le talon d'Achille des TPE/PME	3
Introduction	5
La trésorerie dans les TPE/PME	6
Comment on gère la trésorerie dans une TPE/PME ?	13
Partie 2 - De l'AIR pour les TPE/PME : l'affacturage repensé pour les petites entreprises	18
Introduction	20
L'affacturage traditionnel	21
AIR'PME : l'affacturage façon puzzle	28
Partie 3 - La trésorerie, la mal-aimée de la gestion TPE/PME	38
Introduction	40
Pourquoi et comment gérer la trésorerie ?	41
En quoi AIR'PME aide les TPE/PME à gérer leur trésorerie ?	44
Partie 4 - La gestion de trésorerie, une opportunité (et un devoir) pour les experts-comptables	48
Introduction	50
Pourquoi et comment gérer la trésorerie de vos clients TPE/PME ?	51
Comment le programme AIR'PME peut vous aider à accompagner vos clients ?	57



AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



PARTIE 1

**La trésorerie / le financement :
le talon d'Achille des TPE/PME**

SOMMAIRE

Introduction

5

La trésorerie dans les TPE/PME

6

» C'est quoi la trésorerie d'une entreprise ?

6

» C'est quoi le BFR ?

6

» Pourquoi la trésorerie est-elle si importante pour les TPE/PME ?

7

» Comment les TPE/PME se financent-elles à court terme ?

8

» Pourquoi les TPE/PME rencontrent des difficultés pour trouver des financements ?

11

Comment on gère la trésorerie dans une TPE/PME ?

13

» Pourquoi les dirigeants de TPE/PME ont-ils besoin d'accompagnement pour gérer leur trésorerie ?

13

» Quelles TPE/PME ont plus particulièrement besoin d'accompagnement en matière de gestion de trésorerie ?

14

» Faut-il accompagner uniquement les TPE/PME qui connaissent des difficultés de trésorerie ?

15

» Quel est l'impact de la crise du covid sur les besoins de financement des entreprises ?

15

» Les experts-comptables peuvent-ils accompagner les TPE/PME dans la gestion de leur trésorerie ?

16

INTRODUCTION

La trésorerie est une des principales sources, si ce n'est LA source, de vulnérabilité des TPE/PME. Mal pilotée, elle peut en effet provoquer de graves difficultés, y compris pour des entreprises saines. Or, les TPE/PME souffrent de deux handicaps majeurs en matière de gestion de trésorerie : d'une part elles rencontrent des **difficultés d'accès au financement**, d'autre part, elles n'ont pas toujours les **compétences** (et/ou le temps) **pour gérer efficacement leur trésorerie**.



Pour le dire autrement, les TPE/PME ont besoin d'aide en matière de gestion de leur trésorerie. Pour disposer de solutions de financement adaptées à leurs problématiques et à leur organisation, mais aussi pour s'appuyer sur des compétences qu'elles ont rarement en interne...

LA TRÉSORERIE DANS LES TPE/PME

C'EST QUOI LA TRÉSORERIE D'UNE ENTREPRISE ?

La trésorerie d'une entreprise est égale à la différence entre ce dont elle dispose en banque et caisse (ses actifs ou avoirs en trésorerie) et ses découverts bancaires (ses passifs de trésorerie). La trésorerie varie tous les jours : un fournisseur qu'on règle, un client qui paie ses factures, les salaires de l'équipe, le loyer... La plupart des opérations d'une entreprise se traduisent par un mouvement de trésorerie.

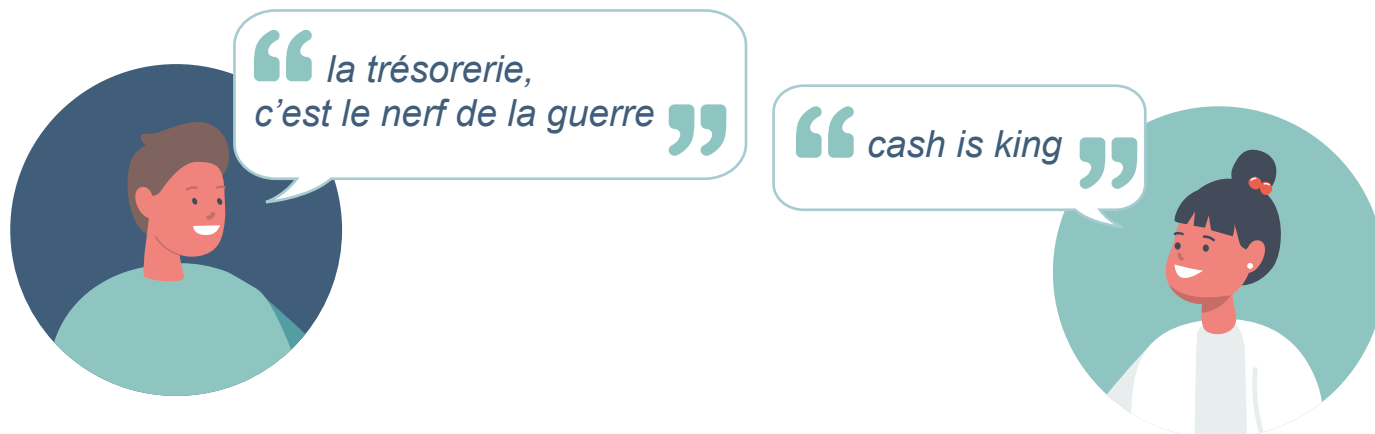
C'EST QUOI LE BFR ?

Une entreprise qui vend des marchandises doit acheter ses marchandises auprès d'un fournisseur, les payer un peu plus tard, les stocker en attendant de les vendre, les vendre, attendre que ses clients règlent. Ces différentes étapes qui s'étalent dans le temps génèrent des décalages successifs qu'il faut financer. Selon l'activité, ce cycle complet (qu'on appelle cycle d'exploitation) peut prendre de quelques jours à quelques mois et se renouvelle en permanence. Une entreprise a toujours des stocks, des dettes, des créances... L'ensemble de ces décalages entre les décaissements et les encaissements dégage généralement un besoin de financement, c'est ce qu'on appelle le besoin de financement du cycle d'exploitation, mais plus généralement le besoin en fonds de roulement (ou BFR).



À noter ! Le mot « fonds » (de roulement, de commerce, monétaire international, documentaire...) prend systématiquement un « s » à la fin car il signifie capital, ressource. Il n'est pas à confondre avec le mot « fond » qui concerne plus volontiers la piscine ou l'œil.

POURQUOI LA TRÉSORERIE EST-ELLE SI IMPORTANTE POUR LES TPE / PME ?



On entend souvent ces expressions. **Les deux sont exactes.** En effet, si les raisons pouvant conduire à une défaillance d'entreprise sont nombreuses, une mauvaise gestion de la trésorerie figure assurément en très bonne place dans ce classement.

Les TPE/PME sont souvent les plus exposées à ce risque, parce qu'elles ont généralement moins de ressources à leur disposition que les plus grandes entreprises pour bien gérer leur trésorerie. Elles n'ont pas le temps de s'en occuper et la néglige. C'est ainsi que les ennuis commencent...

Même des TPE/PME en croissance dégageant un résultat positif peuvent connaître un accident, voire disparaître, du fait d'un BFR élevé, mal maîtrisé, et d'une trésorerie défaillante.

La bonne nouvelle, c'est que la plupart des événements qui pèsent sur la trésorerie (forte hausse des commandes, allongement des délais de règlements des clients, investissements, embauches, etc.) peuvent être anticipés. A condition de les suivre pour être en mesure de les détecter...

Pour résumer, une bonne gestion de sa trésorerie présente **quatre grands avantages** pour une TPE/PME :

RÉDUIRE

son risque
de défaillance

Les problèmes de trésorerie sont une des **principales causes de défaillances** des TPE/PME, y compris pour des structures rentables

AMÉLIORER

sa rentabilité

Une trésorerie bien gérée permet de **réduire les coûts** :

- encours clients,
- impayés,
- frais bancaires,

• temps passé à relancer les clients...

LIMITER

sa dépendance
vis-à-vis
du banquier

Une trésorerie bien gérée permet de **préserver sa capacité d'emprunt** et de mieux négocier avec son banquier

RENFORCER

son image

Une trésorerie bien gérée permet d'**améliorer sa cotation Banque de France** et rassurer tous les partenaires de l'entreprise

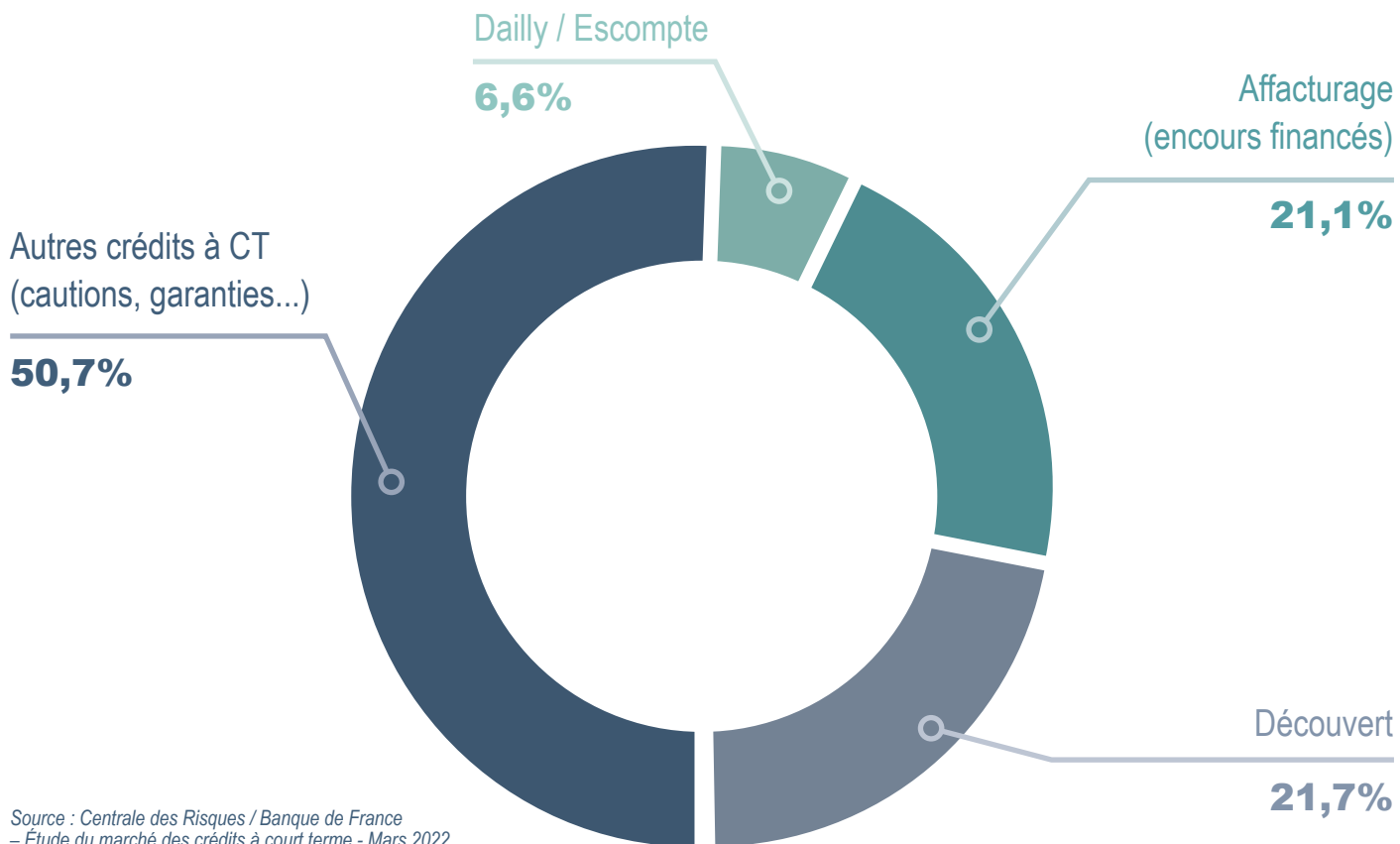
COMMENT LES TPE/PME SE FINANCENT-ELLES À COURT TERME ?



La crise sanitaire a eu d'importantes répercussions sur le financement du court terme des entreprises, notamment du fait du déploiement des PGE. C'est pourquoi nous présentons ici des données antérieures à cette crise. L'objectif est en effet de dresser une photographie du paysage du financement du court terme des entreprises « en temps normal ».

Vue d'ensemble

En mars 2020 (avant la crise Covid), les crédits de court terme des entreprises françaises représentaient 153 Mds€. Les deux principales sources de financement des PME à court terme, quasiment ex aequo, étaient le découvert et l'affacturage.

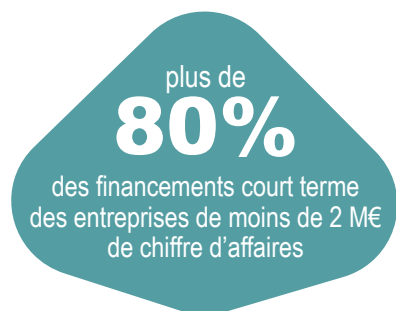


Cela dit, ces données d'ensemble masquent d'importantes disparités selon la taille des entreprises en matière de modes de financement court terme.

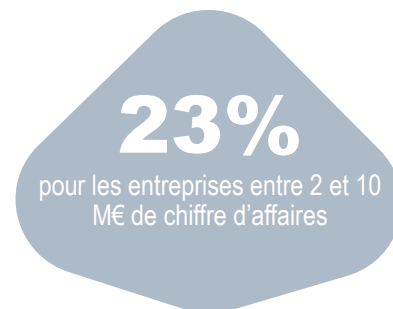
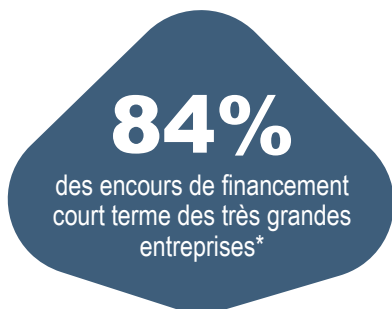
Le financement court terme : avant tout une question de taille

Si les deux modes de financement court terme préférés des entreprises sont le découvert et l'affacturage, le recours à ces financements n'est pas le même pour toutes les entreprises.

Plus les entreprises sont petites, plus elles ont recours au découvert bancaire. Ce mode de financement assure ainsi :



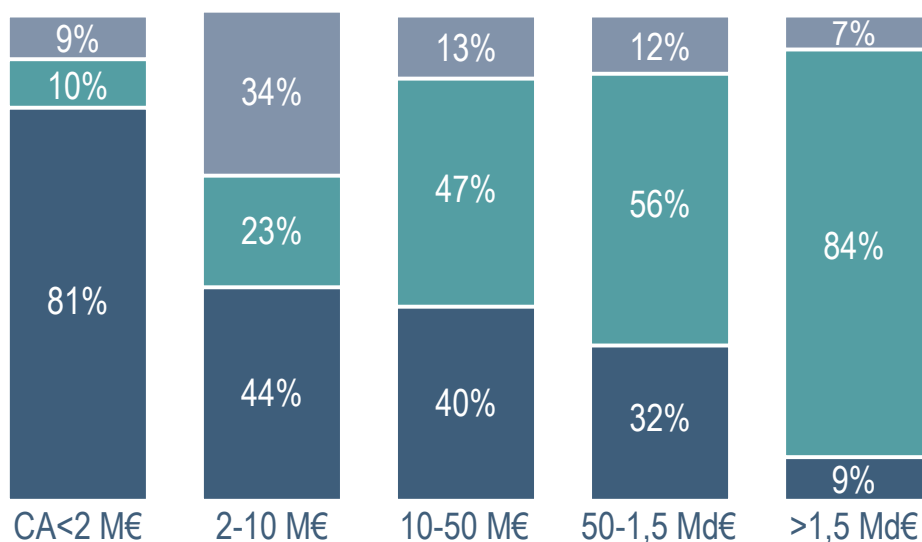
À l'inverse, le recours à l'affacturage augmente très sensiblement avec la taille des entreprises. L'affacturage représente ainsi :



À la lecture de ces chiffres, une question s'impose : pourquoi les grandes entreprises ont-elles massivement recours à l'affacturage, alors que les plus petites le font moins ? Une question de ressources ? De méconnaissance de cette solution ? D'adaptation de l'offre ? Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la suite de ce livre blanc...

*Plus de 1,5 Md€ de chiffre d'affaires.

Financement court terme selon la taille des entreprises (% des encours)



Source : Centrale des risques, Banque de France - Engagements > 25k€ - Entreprises résidentes hors sociétés financières

POURQUOI LES TPE/PME RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS POUR TROUVER DES FINANCEMENTS ?

Les TPE/PME ont souvent du mal à se financer à court terme. Pour quelles raisons ?

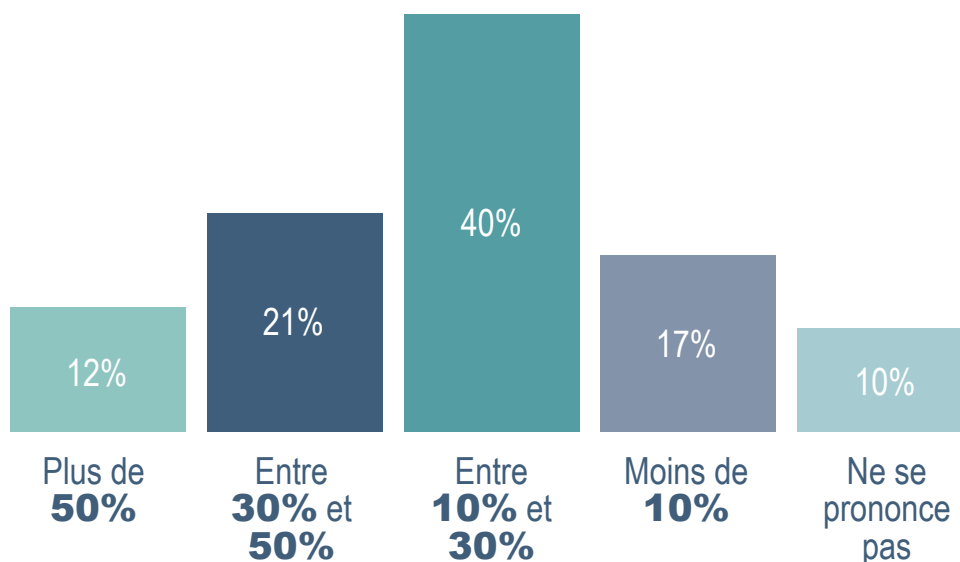
Selon l'enquête que nous avons menée en 2019 auprès des experts-comptables*, 61% des répondants estiment que la question du financement est une préoccupation majeure des TPE/PME et 15% une préoccupation ponctuelle. Ils ne sont que 18% à penser que la question du financement de l'activité des TPE/PME et de la gestion de leur trésorerie est surtout une préoccupation pour les entreprises en difficultés.

*Près de 150 répondants à cette enquête menée en ligne au printemps 2019.

Et lorsque l'on interroge les experts-comptables sur les difficultés que rencontrent leurs clients pour se financer, leurs réponses sont les suivantes :



Parmi vos clients, quelle est la part d'entre eux qui rencontre des difficultés pour trouver des financements ?



Source : enquête b-ready pour FactoFrance – 2019

Lecture du graphique : 40% des répondants estiment qu'entre 10 et 30% de leurs clients rencontrent des difficultés de trésorerie.

Autrement dit, l'accès au financement est une véritable problématique pour les TPE/PME et ces dernières sont nombreuses à rencontrer des difficultés en la matière. Les experts-comptables en sont bien conscients et ils sont plus de 90% à se déclarer prêts à préconiser à leurs clients une solution de financement qu'ils jugeraient pertinente*.

*63% se déclarent tout à fait prêts à le faire et 30% plutôt prêts.

COMMENT GÈRE-T-ON LA TRÉSORERIE DANS LES TPE/PME ?

POURQUOI LES DIRIGEANTS DE TPE/PME ONT-ILS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR GÉRER LEUR TRÉSORERIE ?

Les dirigeants de TPE/PME ont besoin d'**accompagnement** pour gérer leur trésorerie. En effet, rares sont ceux qui sont en mesure de la gérer seuls. Les raisons sont multiples et dépendent de chaque chef d'entreprise :

Manque de **TEMPS**

Manque de **COMPÉTENCES**

Manque d'**ENVIE...**

Notons également que même ceux qui s'occupent de la gestion de leur trésorerie pourraient être intéressés par un accompagnement en la matière :

- Pour disposer de **compétences pointues** et de **conseils avisés**
- Pour avoir accès à des **solutions plus efficaces**
- Pour **améliorer** leur **rentabilité**
- Pour gagner en **sérénité**
- Pour se **libérer** (à eux ou à leur équipe) du **temps** pour le **développement** de leur entreprise et/ou pour leur vie personnelle.

En d'autres termes, les besoins des chefs d'entreprise sont nombreux en la matière. Tous n'ont évidemment pas les mêmes besoins, mais la plupart souhaiteraient être accompagnés.

QUELS TPE/PME ONT PLUS PARTICULIÈREMENT BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DE TRÉSORERIE ?

Certaines caractéristiques peuvent aider les experts-comptables et leurs équipes à détecter, parmi leurs clients, ceux qui ont un vrai besoin d'accompagnement en la matière. En effet, les entreprises qui ont besoin d'être aidées dans leur recherche de financement court terme présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :



Une croissance soutenue



Des encours clients importants



Des retards de paiement subis réguliers



Des impayés subis réguliers



Un manque de temps et/ou d'envie du dirigeant de relancer ses clients



Des agios élevés payés à la banque pour cause de découvert



L'absence de service administratif en interne pour gérer les encaissements



La volonté de se protéger contre l'insolvabilité de ses clients

etc...

FAUT-IL ACCOMPAGNER UNIQUEMENT LES TPE/PME QUI CONNAISSENT DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE ?

Poser la question, c'est déjà y répondre, au moins en partie !

Non, la gestion de la trésorerie ne concerne pas uniquement les entreprises qui connaissent des difficultés. Une croissance rapide pèse en effet mécaniquement sur le besoin en fonds de roulement, ce qui peut entraîner des conséquences néfastes si la trésorerie est mal pilotée. Pour le dire autrement, toutes les entreprises doivent surveiller de près leur trésorerie et redoubler de vigilance si elles sont en croissance ou si elles connaissent des difficultés. Même les entreprises qui se portent bien et qui n'ont pas de caractéristiques particulières doivent s'y intéresser. Elles pourront ainsi challenger le coût de leur financement court terme, diversifier leurs solutions en fonction du contexte, tester d'autres solutions, etc.

Et toutes ces entreprises ont bien souvent besoin d'être aidées et accompagnées en la matière...

Pour résumer, les entreprises susceptibles d'être intéressées par une mission de ce type sont nombreuses et chaque cabinet d'expertise comptable en compte forcément dans son portefeuille clients.

QUEL EST L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE ?

Pour faire face à la situation instable d'après COVID-19, les entreprises ont besoin de financements (très) **souples, adaptés aux besoins évolutifs, déplafonnés, sécurisés**. Le financement de factures (l'affacturage) représente une alternative originale et pertinente pour faire face au remboursement d'un PGE par exemple, mais aussi pour relancer la machine en reconstituant les stocks, pour régler certaines échéances fiscales et sociales reportées, etc.

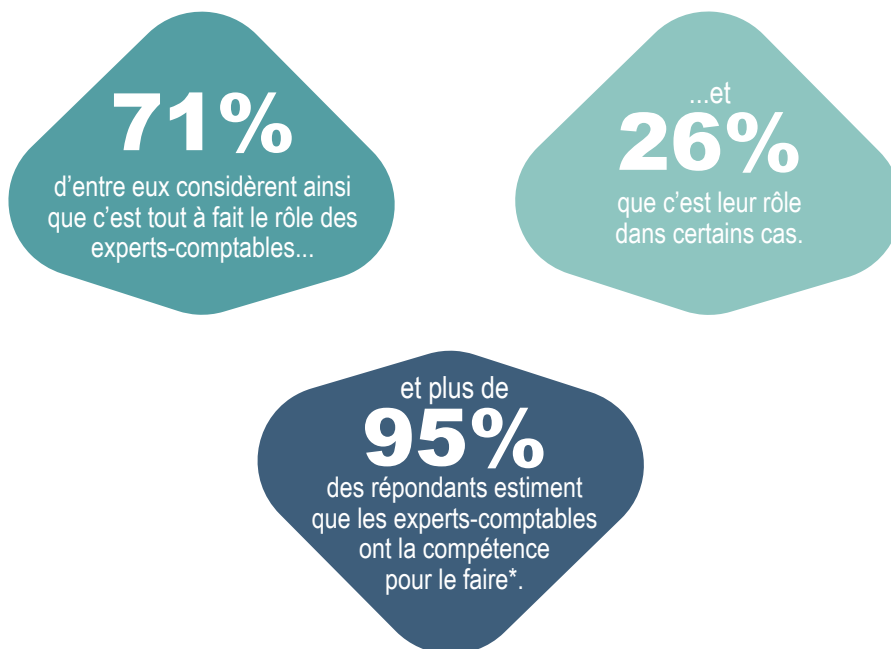
LES EXPERTS-COMPTABLES PEUVENT-ILS ACCOMPAGNER LES TPE/PME DANS LA GESTION DE LEUR TRÉSORERIE ?

Les experts-comptables (et leurs équipes, naturellement) sont incontestablement les partenaires les mieux placés et les plus légitimes pour accompagner les TPE/PME dans la gestion de leur trésorerie :

- Ils sont le **partenaire n°1** des dirigeants de TPE/PME, qui représentent l'essentiel de leur clientèle.
- Ils ont un statut de **tiers de confiance** qui permet de rassurer les partenaires de l'entreprise : clients, fournisseurs, banques, etc.
- Ils **connaissent parfaitement les entreprises** (et leurs dirigeants) qu'ils accompagnent au quotidien, souvent depuis de nombreuses années.
- Ils ont la **confiance de leurs clients** avec lesquels ils entretiennent une **relation de long terme**.
- Ils ont les **données des entreprises**. L'amélioration des processus comptables leur permet d'avoir des données en temps réel.
- Ils ont la **légitimité technique**. Les équipes des cabinets sont tout à fait en mesure d'accompagner les TPE/PME dans toutes les dimensions de la gestion de leur trésorerie.
- Ils ont le **droit de le faire**. L'évolution des textes professionnels a en effet élargi le champ d'intervention potentiel des experts-comptables.
- Ils appartiennent à une **profession réglementée** et sont inscrits à un **ordre professionnel** qui contrôle leurs travaux et garantit leur indépendance et leur probité...



D'ailleurs, les professionnels du chiffre ne s'y trompent pas ! Plus de 95% des répondants à notre enquête estiment en effet que les experts-comptables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des dirigeants de TPE/PME sur les questions liées au financement de leur activité et qu'ils ont les compétences pour le faire.



Pour résumer, les experts-comptables peuvent tout à fait accompagner leurs clients dans la gestion de leur trésorerie. Et compte tenu de l'importance des besoins en la matière et du caractère vital d'une trésorerie saine pour une TPE/PME, ils en ont même le devoir...

*60% des répondants estiment que les experts-comptables ont tout à fait la compétence et 36% qu'ils ont plutôt la compétence pour le faire.



AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



PARTIE 2

**AIR'PME : l'affacturage repensé
pour les petites entreprises**

SOMMAIRE

Introduction

20

L'affacturage traditionnel

21

- » C'est quoi, l'affacturage ? 21
- » L'affacturage, c'est génial ... 21
- » L'affacturage, c'est trois avantages en une seule opération ! 22
- » L'affacturage, ça concerne quelles entreprises ? 22
- » L'affacturage, beaucoup d'entreprises y ont recours ? 23
- » Quels sont les prestations comprises dans l'affacturage et combien ça coûte ? 24
- » C'est quoi les avantages de l'affacturage ? 25
- » C'est quoi les inconvénients de l'affacturage ? 26

AIR'PME : l'affacturage façon puzzle

28

- » C'est quoi AIR'PME ? 28
- » Comment a été conçu AIR'PME ? 28
- » Quels sont les trois grands avantages d'AIR'PME pour les chefs d'entreprise ? 29
- » Comment fonctionne l'affacturage AIR'PME ? 30
- » AIR'PME, c'est cher ? 30
- » Avec AIR'PME, à combien s'élève le fonds de garantie ? 32
- » Qui peut bénéficier d'AIR'PME ? 32
- » AIR'PME, c'est réservé aux entreprises au bord de la faillite ? 33
- » AIR'PME, c'est compliqué ? 33
- » AIR'PME, c'est opaque ? 34
- » Avec AIR'PME, il faut céder toutes ses factures ? 35
- » Avec AIR'PME, le factor choisit les factures prises en charge ? 35
- » AIR'PME, c'est de la paperasse en plus ? 36
- » AIR'PME, c'est galère à comptabiliser ? 37
- » AIR'PME, ça finance aussi le paiement des factures fournisseurs ? 37

INTRODUCTION



L'affacturage, tout le monde connaît ! C'est la solution de financement court terme qui permet de vendre des factures à une banque pour les encaisser immédiatement.

Sur le papier, c'est idéal, mais, en pratique, l'affacturage est loin de bénéficier d'une bonne réputation chez les patrons de TPE/PME et leurs principaux conseils, les experts-comptables* : trop cher, trop compliqué, trop opaque, pas adapté aux entreprises de petite taille, etc. Bref, une solution peu appréciée !

Nous reviendrons dans les pages qui suivent sur chacun de ces griefs à l'endroit de l'affacturage traditionnel. Et nous vous montrerons comment nous avons travaillé, avec le concours d'experts-comptables, pour inventer une solution sur mesure de financement de factures d'un nouveau genre : AIR'PME.

* Nous avons pu le vérifier très rapidement lors de nos séances de travail avec nos groupes d'experts-comptables témoins.

L'AFFACTURAGE TRADITIONNEL



“c'est quoi, l'affacturage ?”

L'affacturage est une technique de financement pour les entreprises. Ces dernières cèdent des factures clients à un établissement spécialisé (le factor), qui leur verse immédiatement le montant des factures cédées, déduction faite de sa commission. Celui-ci se charge, à l'échéance, de récupérer le montant des factures cédées auprès des clients de l'entreprise.

C'est très simple ! Il fallait y penser.

L'AFFACTURAGE, C'EST GÉNIAL...

Avec l'affacturage, les entreprises ont accès à un financement... **immédiat**. Pas besoin d'autorisation du banquier de dépasser le montant autorisé, pas besoin de se porter caution, pas besoin d'apporter un business plan sur 5 ans...

L'AFFACTURAGE, C'EST TROIS AVANTAGES EN UNE SEULE OPÉRATION !

Les trois grands volets d'un financement par l'affacturage :



L'AFFACTURAGE, POUR QUELLES ENTREPRISES ?

L'affacturage s'adresse à **la plupart des entreprises**, grandes, moyennes et petites. La seule vraie condition concerne l'activité. Seules **les entreprises dont les clients sont des entreprises** peuvent accéder à l'affacturage. Autrement dit, l'affacturage est réservé aux entreprises évoluant dans la sphère du **BtoB**. En revanche, dans le BtoB, presque toutes les entreprises y ont accès !



“ *l'affacturage, beaucoup d'entreprises y ont recours ?* ”

Longtemps considéré comme une solution de financement de dernier recours réservée aux entreprises en difficulté, l'affacturage a sensiblement évolué au cours des dernières années et a attiré une clientèle intéressée par la souplesse de ce mode de financement court terme.

En 2021, le marché français de l'affacturage a ainsi représenté 365 Mds€ de créances achetées* et il a été **multiplié par 2,4** entre 2010 et 2021. Si bien qu'aujourd'hui, il est au coude à coude avec le découvert bancaire en tant que mode de financement court terme privilégié des entreprises. Dit autrement, l'affacturage devient **clairement à la mode**. Les entreprises se rendent compte que c'est une solution simple, rapide et pratique pour se financer.

Si les entreprises de toute taille ont accès à l'affacturage, ce sont toutefois les plus grandes d'entre elles qui représentent la très grande majorité des encours. À la fin du 1er semestre 2021, les trois quarts des encours financés via l'affacturage concernent les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires.

Pour les plus petites entreprises, le mode de financement court terme le plus répandu (outre l'autofinancement naturellement) reste donc, de loin, le découvert bancaire :

81%

du total « Découvert / Dailly-escompte / Affacturage »
pour les entreprises réalisant moins de 2 M€
de chiffre d'affaires.

44%

pour les entreprises
réalisant moins de 2 M€
de chiffre d'affaires.

40%

pour les entreprises
réalisant entre 2 et 10 M€
de chiffre d'affaires**.

* Pour donner un ordre de grandeur, c'est plus de 15% du PIB français. C'est juste ÉNORME !!

** À l'inverse, le découvert représente moins de 10% du total des encours court terme des entreprises qui affichent plus d'1,5 Md€ de chiffre d'affaires.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS COMPRISES DANS L'AFFACTURAGE ET COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'affacturage en fait beaucoup plus que ce que l'on imagine la plupart du temps. Le plus souvent quand on parle affacturage, on pense au **financement** puisque c'est pour cela que la plupart des clients font appel à l'affacturage mais ce qui fait que les clients restent ce sont les services associés à ce financement.

La couverture contre l'insolvabilité client, on le sait, l'impayé est la cause d'une défaillance sur 4, autant dire, un fléau ... alors lorsque l'activité redémarre, il faut bien s'assurer de la solvabilité de ses clients. Il est rassurant pour une entreprise face à un nouveau client de se dire qu'elle a une ligne de couverture contre le risque d'insolvabilité clients qui lui permet de vendre en toute sécurité. Et par ailleurs, si jamais son client venait à faire faillite, le factor l'indemniserait à hauteur de 100% (c'est le cas chez FactoFrance !) du montant de ses créances garanties.

Autre facette du produit que l'on oublie trop souvent est **la gestion de la relance et du recouvrement des factures**, fait par des professionnels avec des outils performants... Or on sait combien il est difficile pour un dirigeant de TPE d'être à la fois à la vente et à la relance ! Chefs d'entreprises, concentrez-vous sur le développement de votre activité, votre factor s'occupe du bon règlement de vos factures.

3 prestations pour traditionnellement 2 coûts :



- ▮ Un servant à rémunérer les différents services produits par le factor, protection contre l'insolvabilité clients, relance, recouvrement amiable, encaissement, imputation des règlements...
- ▮ Le deuxième venant rémunérer le coût de l'avance de trésorerie, qui s'applique sur le délai durant lequel le factor va porter le financement. Ce coût est à la carte et ne s'applique qu'au regard des utilisations du client.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'AFFACTURAGE POUR UN CHEF D'ENTREPRISE ?



Améliorer sa trésorerie

en encaissant ses factures dès l'émission,
en réduisant les retards de paiement
et les agios liés, en supprimant
les risques d'impayés...



Préserver intacte

sa relation client
en sous-traitant la relance
et le recouvrement
de ses factures.



Sécuriser

ses relations commerciales
grâce aux données dont le factor
dispose sur ses clients.



Se libérer du temps

et de gagner en sérénité
pour se consacrer
au développement de son
entreprise et de son business.



**Mieux dormir
la nuit !**

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS DE L'AFFACTURAGE ?



Le coût



**Le manque
de lisibilité des offres**



**La charge
administrative**



**La sélection des clients
par le factor**



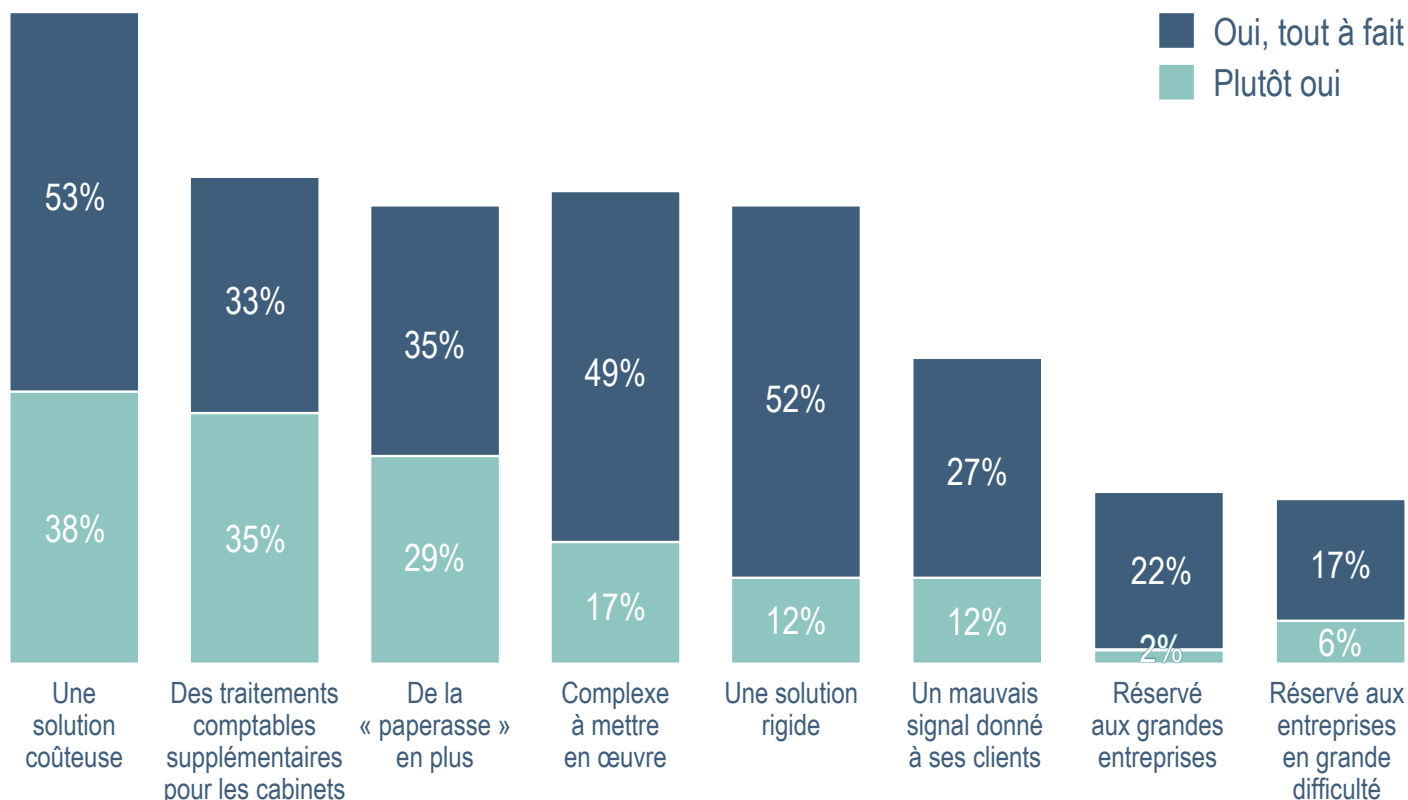
Le fonds de garantie



**L'image qu'il renvoie à ses partenaires
d'entreprise en difficulté...**

Quant aux experts-comptables, ils ont également une image peu flatteuse de l'affacturage, comme le montre cet extrait de notre grande enquête auprès de la profession*.

Les inconvénients de l'affacturage selon les experts-comptables



Source : enquête b-ready - FactoFrance - 2019

C'est notamment pour mettre à mal ces idées reçues qu'ont les dirigeants d'entreprise (et notamment de TPE/PME) sur l'affacturage que FactoFrance a travaillé, en collaboration avec des experts-comptables, sur une offre de financement de factures innovante, plus souple, plus simple, plus accessible et plus lisible que les offres traditionnelles proposées. N'ayons pas peur des mots, c'est une offre... révolutionnaire pour les TPE et PME !

* Enquête menée au printemps 2019 auprès de plus de 150 professionnels du chiffre.

AIR'PME : L'AFFACTURAGE FAÇON PUZZLE

“ c'est quoi AIR'PME ? ”



AIR'PME est un programme d'accompagnement en gestion de trésorerie 100% dédié aux experts-comptables et à leurs clients. Il inclut un ensemble d'outils et de solutions, permettant de réaliser différentes missions dans le domaine de la gestion et de l'optimisation du besoin en fonds de roulement.

Il propose une solution d'affacturage innovante de financement de factures spécifiquement construite pour les TPE/PME ; des entreprises qui

ont traditionnellement assez peu recours à ce mode de financement qu'elles jugent complexe, coûteux et peu transparent.

COMMENT A ÉTÉ CONÇUE LA SOLUTION D'AFFACTURAGE D'AIR'PME ?

Pour mettre à la disposition des TPE/PME une solution souple, efficace et lisible de financement de leurs factures, les équipes de Factofrance ont travaillé autour de deux fondamentaux :

- Les solutions dédiées aux grandes entreprises ne sont pas adaptées aux plus petites. Pour répondre aux besoins des TPE, il ne suffit pas de simplifier ou d'alléger une offre actuelle.
- Les experts-comptables sont les partenaires n°1 des TPE/PME. Ils connaissent, mieux que n'importe quel autre acteur, leurs habitudes, leurs besoins, leurs difficultés... En outre, ils ont la confiance des chefs d'entreprise, ils maîtrisent toutes les dimensions de la vie d'une facture et ils ont un statut de tiers de confiance sur lequel nous pouvons nous appuyer.

C'est pourquoi, pour concevoir cette nouvelle offre dédiée aux TPE/PME, FactoFrance a travaillé pendant plusieurs mois en étroite collaboration avec un panel d'une vingtaine d'experts-comptables issus de cabinets très divers*.

Et c'est de cette collaboration qu'est née le programme AIR'PME, incluant une offre de financement de factures construite sur mesure pour les TPE/PME et exclusivement réservée aux entreprises clientes d'un cabinet d'expertise comptable adhérent. Cette offre est vraiment très innovante. Nous sommes partis du principe que si l'expert-comptable a confiance dans son client, nous pouvons avoir confiance aussi.



“ *Quels sont les trois grands avantages de la solution d'affacturage AIR'PME pour les chefs d'entreprise ?* ”

En tant que dirigeant de TPE/PME, la solution AIR'PME vous apporte trois grands avantages :

- 1 Renforcer votre trésorerie en encaissant en quelques heures le montant des factures cédées.
- 2 Vous libérer du temps pour votre métier en confiant la gestion de vos factures à deux experts de confiance : votre expert-comptable et l'équipe AIR'PME de FactoFrance.
- 3 Sécuriser vos relations commerciales grâce à une trésorerie maîtrisée qui rassure vos partenaires.

In fine, AIR'PME est une solution simple, transparente et peu coûteuse d'optimisation de la trésorerie. C'est une solution de financement moderne et innovante pour les petites entreprises et une opportunité pour les experts-comptables pour accompagner leurs clients dans leurs vrais besoins...

* Nous remercions ici une nouvelle fois ces experts-comptables, qui nous ont souvent poussé dans nos retranchements et nous ont ainsi obligé à revoir en profondeur les fondamentaux du financement de factures. In fine, ils nous ont permis de construire une offre qui répond parfaitement aux problématiques de terrain des experts-comptables et de leurs clients.

COMMENT FONCTIONNE L'AFFACTURAGE AIR'PME ?



COMBIEN COÛTE LA SOLUTION D'AFFACTURAGE AIR'PME ?

Grâce au rôle de tiers de confiance joué par l'expert-comptable, FactoFrance a pu optimiser sensiblement le coût du financement de factures AIR'PME. Par ailleurs, avec la solution d'affacturage AIR'PME :

Vous connaissez à l'avance le montant de la commission unique que vous paierez en fonction du montant de chiffre d'affaires cédé. Une commission qui couvre l'ensemble des frais :

- Les frais de dossier, l'accès à la plateforme AIR'PME et les services annexes.
 - Le financement
 - Le suivi et la relance des clients.
 - La garantie contre l'insolvabilité des clients.
- La commission est dégressive avec l'augmentation du chiffre d'affaires cédé.

*Offre sous réserve d'éligibilité aux conditions contractuelles FactoFrance et de l'accord du Comité de Crédit FactoFrance

Une tarification unique, adaptée aux TPE et PME

FINANCEMENT JUSQU'À
PRÈS DE 100% DU
MONTANT DES FACTURES*



GESTION
DU POSTE CLIENT
(suivi & relances)



GARANTIE CONTRE
L'INSOLVABILITÉ
CLIENTS



UNE SEULE COMMISSION DE GESTION !*

CHIFFRE D'AFFAIRES CÉDÉ (K€)	TAUX APPLICABLE (%)
100 à 299	3,0%
300 à 499	2,5%
500 à 749	2,0%
750 à 999	1,5%
1 000 à 3 000	1,25%

TOUT
INCLUS

- FRAIS DE DOSSIERS
- PACK E-SERVICES
- SERVICES ANNEXES

*Tant que l'Euribor 3 mois est inférieur à 1

AVEC AIR'PME, À COMBIEN S'ÉLÈVE LE FONDS DE GARANTIE ?

O !

La réponse est simple : il n'y a plus de fonds de garantie avec AIR'PME* ! C'est l'expert-comptable qui joue le rôle de tiers de confiance.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT DE FACTURE AIR'PME ?

Les chiffres que nous vous avons présenté dans la **Partie 1** pourraient clairement laisser penser que l'affacturage est réservé aux grandes entreprises dans la mesure où le recours à l'affacturage augmente très significativement avec la taille des entreprises.

Et pourtant, le financement de facture n'est absolument pas réservé aux grandes entreprises. C'est « juste » que le modèle économique que les factors ont déployé pour adresser le marché des grandes entreprises n'est pas vraiment adapté aux TPE/PME.

C'est pour cela que FactoFrance est parti d'une feuille blanche pour repenser l'affacturage pour les TPE.

Concrètement, le montant du chiffre d'affaires minimal à céder a été réduit par rapport aux offres traditionnelles d'affacturage. La solution de financement de factures AIR'PME est en effet accessible dès 100 000 € TTC de chiffre d'affaires cédés.

* on l'aura compris pour bénéficier d'un fonds de garantie à zéro il faut que l'entreprise présente un niveau contenu d'avoir, litige etc... ce sera à l'expert-comptable d'évaluer l'éligibilité de son client, ce qui sera ensuite confirmé par le factor.

LA SOLUTION DE FINANCEMENT DES FACTURES AIR'PME, C'EST RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES AU BORD DE LA FAILLITE ?

Voici une autre idée solidement ancrée chez certains chefs d'entreprise : l'affacturage serait la solution de la dernière chance réservée aux entreprises en difficulté qui ne pourraient plus accéder aux autres modes de financement. Autrement dit, recourir à l'affacturage enverrait un très mauvais signal aux partenaires de l'entreprise...

Avant toute chose, rappelons tout d'abord que la plupart des plus grandes entreprises françaises (y compris au sein du CAC 40 ou du SBF 120*) ont régulièrement recours à l'affacturage. Ce sont mêmes les plus gros clients ! Or il semble difficile de dire que ces entreprises sont au bord de la faillite...

L'affacturage, comme la solution AIR'PME n'est absolument pas réservé aux entreprises en difficulté. Au contraire, c'est une solution de financement moderne tout à fait adaptée aux entreprises en bonne santé, qui cherchent à financer efficacement leur activité.



“ La solution de financement de factures AIR'PME, c'est compliqué ? ”

Bien au contraire !

Les équipes de FactoFrance, qui interviennent sur le financement court terme des entreprises depuis plusieurs décennies, ont travaillé en étroite collaboration avec des experts-comptables pour mettre au point une solution simple et transparente qui répond précisément aux spécificités et aux besoins des TPE/PME. La simplicité, pour le chef d'entreprise comme pour les équipes des cabinets d'expertise comptable, a été au cœur de notre réflexion tout au long du processus de conception de la solution AIR'PME.

* Des sociétés comme Total, Air France, Thales, Atos ou encore Pernod Ricard ont recours à l'affacturage.

Une solution de financement du poste clients simplifiée

Accessible dès 100 000 € de chiffre d'affaires annuel TTC cédé et **SANS ENGAGEMENT***



Une offre optimisée

- Un financement en quelques minutes grâce à DigiFact**
- La gestion des relances clients
- La garantie contre l'insolvabilité de vos clients.



Des services 100% digitalisés

- Aucune saisie manuelle
- Aucun envoi de papier
- Aucun envoi d'email
- Aucun développement informatique



Des équipes dédiées

- Votre expert-comptable au cœur de la solution
- Des experts FactoFrance :
 - Conseillers TPE/PME
 - Spécialistes recouvrement AIR'PME

LA SOLUTION DE FINANCEMENT DE FACTURES AIR'PME, C'EST OPAQUE ?

La solution AIR'PME est une solution de financement transparente et sans surprise :

- Vous choisissez les clients que vous souhaitez céder. Sans engagement.
- En fonction du montant cédé, vous connaissez à l'avance la commission qui vous sera appliquée pour l'ensemble des services compris dans la solution AIR'PME.

Pour plus d'informations sur les conditions de cession des factures, rendez-vous [ici](#).

* Offre sous réserve d'éligibilité aux conditions contractuelles FactoFrance et de l'accord du Comité de Crédit FactoFrance :

- sans engagement de durée ni minimum de commission
- soumis à un taux unique tant que l'Euribor 3 mois est inférieur à 1

**DigiFact est l'application web proposée par FactoFrance qui permet l'envoi automatique, digital et instantané des factures, justificatifs et avoirs.



“ Avec la solution de financement de factures AIR’PME, il faut céder tous ses clients ? ”

Non, pas du tout !

Il est bien sûr possible de céder tous ses clients, mais l’expérience montre que c’est rarement la volonté des chefs d’entreprise.

C’est pourquoi, avec la solution AIR’PME, c’est le chef d’entreprise qui choisit les clients qu’il souhaite céder. Les autres continueront de suivre le circuit classique d’un traitement en interne.

LA SOLUTION DE FINANCEMENT DE FACTURE AIR'PME, C'EST DE LA PAPERASSE EN PLUS ?

L'affacturage traditionnel n'a pas bonne presse chez les collaborateurs de cabinets d'expertise comptable (des écritures dans tous les sens, les retenues de garantie, l'assurance-crédit, les relevés d'opérations opaques, des taux qui changent régulièrement, de multiples questions des clients qui n'y comprennent pas grand-chose...). Bref, c'est peu de dire que les collaborateurs ne manifestent guère d'enthousiasme lorsqu'il s'agit de récupérer un dossier comprenant de l'affacturage...

Cette dimension aussi a été au cœur de la réflexion pour construire la solution de financement de facture AIR'PME, avec notamment :

- » La **suppression** du **fonds de garantie***.
- » Une **commission unique**.
- » La **réduction** du nombre des **écritures comptables**.
- » La création d'un module pour **automatiser le passage des écritures** par le cabinet.
- » Le tout **100% en ligne**. Autrement dit, zéro papier, zéro échange de mails... Mais aussi un **portail client accessible à l'expert comptable** (avec l'accord de son client !) avec toute l'information sur le fonctionnement du contrat en instantané.

*Sous réserve d'éligibilité aux conditions contractuelles FactoFrance



LA SOLUTION DE FINANCEMENT DE FACTURE AIR'PME, C'EST COMPLIQUÉ À COMPTABILISER ?

La solution AIR'PME a été conçue pour simplifier la vie des chefs d'entreprise, mais également celles des équipes des cabinets d'expertise comptable.

- Des opérations réalisées 100% en ligne, avec un accès pour le chef d'entreprise et pour son cabinet.
- La réduction du nombre des écritures comptables à passer par rapport à l'affacturage traditionnel .
- Un moniteur d'écritures comptables qui facilite le passage des écritures pour les équipes du cabinet.

AIR'PME, c'est simple à utiliser pour le chef d'entreprises, mais aussi pour les cabinets d'expertise comptable.

LE PROGRAMME AIR'PME, ÇA FINANCE AUSSI LE PAIEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS ?



“ Le programme AIR'PME a pour ambition à s'enrichir au gré des besoins des TPE/PME, la réflexion d'étoffer le programme d'un volet sur la mission « relation fournisseurs » en y associant un produit lui aussi unique sur le marché est en cours ”

Laëtitia Aparicio, Directrice du marché TPE et des partenariats.

* Le nombre d'écriture est significativement réduit grâce à la mise en place d'un taux de commission unique, à la suppression du fonds de garantie



AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



PARTIE 3

**La trésorerie, la mal-aimée
de la gestion TPE/PME**

SOMMAIRE

Introduction	40
Pourquoi et comment gérer la trésorerie ?	41
» Quels sont les impacts de la non-gestion de la trésorerie ?	41
» Que faire pour éviter les difficultés de trésorerie ?	41
» Comment réduire les risques de retards de paiement et d'impayés ?	42
» Une TPE/PME peut-elle se faire accompagner pour gérer sa trésorerie ?	43
» Qui peut accompagner une TPE/PME pour gérer sa trésorerie ?	43
» Pourquoi travailler avec un expert-comptable partenaire de FactoFrance ?	43
En quoi AIR'PME aide les TPE/PME à gérer leur trésorerie ?	44
» C'est quoi AIR'PME ?	44
» Quels sont les bénéfices d'AIR'PME pour les TPE/PME ?	46
» Comment bénéficier d'AIR'PME ?	47
» À qui s'adresser ?	47

INTRODUCTION

La trésorerie est trop souvent considérée dans les TPE/PME comme une fatalité. Elle serait la résultante de multiples facteurs que l'entreprise ne maîtrise pas : les factures fournisseurs à payer, les clients qui se font tirer l'oreille, les salaires et charges sociales qui tombent tous les mois, etc. Et puis c'est compliqué, on n'a pas le temps, on n'a pas envie... Bref, le chef d'entreprise serait, en quelque sorte, la victime impuissante de sa trésorerie. Et bien pas du tout !

La trésorerie est, certes, la résultante de nombreux éléments qu'on ne maîtrise pas tous, mais il est quand même possible d'en gérer certains. Et c'est précisément sur ceux-là qu'il faut concentrer son attention pour optimiser sa trésorerie.



Grâce à la solution de financement de facture AIR'PME, finis les découverts non autorisés, les agios qui n'en finissent pas. Les TPE/PME vont pouvoir reprendre le contrôle de leur trésorerie.

POURQUOI ET COMMENT GÉRER LA TRÉSORERIE ?

QUELS SONT LES IMPACTS DE LA NON-GESTION DE LA TRÉSORERIE ?

Comme présenté dans les chapitres précédents de ce livre blanc, la trésorerie, c'est le nerf de la guerre pour une entreprise. Sans trésorerie, pas d'investissement, pas d'achats de stocks, pas de crédit client...

Autrement dit, l'entreprise est paralysée et... elle doit réduire ses frais pour retrouver un peu d'oxygène. Elle commence en général par les dépenses de communication, ce qui n'a pas d'effet immédiat, mais qui se fait ressentir quelques mois plus tard. Sans trésorerie, l'entreprise est asphyxiée.

De nombreuses entreprises ont un chiffre d'affaires suffisant et une bonne rentabilité et pourtant, leur trésorerie fait défaut. Certaines se retrouvent même dans des situations délicates par manque de trésorerie.



“ *Que faire pour éviter les difficultés de trésorerie ?* ”

Pour éviter d'en arriver là, la trésorerie doit être gérée, anticipée, en un mot : pilotée. Le

chef d'entreprise doit toujours avoir un œil sur sa trésorerie.

Il doit s'assurer régulièrement que « ça passe », autrement dit que les prochaines échéances lourdes (loyers, salaires, remboursements d'emprunt) se feront sans encombre, que l'avoir sur le compte en banque permettra de faire face aux sorties prévues.

Le chef d'entreprise doit également suivre de près ses créances clients. En effet, c'est la principale source d'entrées de trésorerie pour son entreprise. Il faut donc veiller sur les créances comme on surveille le lait sur le feu ! Il faut tout faire pour éviter les retards et, pire encore, les impayés.

COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES DE RETARDS DE PAIEMENT ET D'IMPAYÉS ?

Pour réduire les risques de retards de règlement et d'impayés de la part des clients, il faut être vigilant. Quelques bonnes pratiques vous permettront de réduire ce risque, même si le risque zéro n'existe pas :



Se renseigner sur **la solvabilité** de tout nouveau client avant de l'accepter.



Demander des **acomptes** pour toutes les ventes significatives.



Suivre les **encaissements** au quotidien.



Mettre en place un **système de relance** des clients (à J-8, J, J+5...).



Stopper toute livraison au moindre retard.

L'autre solution c'est de confier son poste clients à AIR'PME qui vous propose toutes ces bonnes pratiques et vous garantit un règlement de vos factures clients en quelques minutes !



“ Une TPE/PME peut-elle se faire accompagner pour gérer sa trésorerie ? ”

Bien sûr ! Piloter sa trésorerie est une nécessité pour un dirigeant d'entreprise, mais c'est un vrai métier et cela nécessite des compétences qu'il n'a pas forcément. Sachant que, même s'il a les compétences, le dirigeant peut avoir envie de consacrer son temps et son énergie à autre chose...

La gestion de trésorerie peut donc être confiée à un intervenant extérieur. Mais attention, on ne donne pas les clés du camion à n'importe qui ! Il faut vraiment être très exigeant sur le choix de votre partenaire.

Toutes les études le montrent année après année, l'expert-comptable est à la fois le partenaire le plus proche des chefs d'entreprises et celui en lequel ils ont le plus confiance. Outre leur connaissance fine de l'entreprise et de son mode de fonctionnement, les cabinets ont par ailleurs toute la compétence pour mener à bien cette mission pour le compte de leurs clients. L'expert-comptable est donc sans conteste le mieux placé pour accompagner les TPE/PME en matière de gestion de leur trésorerie.

“ Qui peut accompagner une TPE/PME pour gérer sa trésorerie ? ”



“ Pourquoi travailler avec un expert-comptable partenaire de Factofrance ? ”

expert-comptable partenaire du programme AIR'PME.

Pour en savoir plus sur les caractéristiques de cette offre construite sur mesure pour les TPE/PME, rendez-vous dans la **partie 2** du livre blanc.

Pour bénéficier de l'offre de financement AIR'PME, les entreprises n'ont pas le choix ! Elles doivent passer par un

EN QUOI LA SOLUTION DE FINANCEMENT DE FACTURE AIR'PME AIDE LES TPE/PME À GÉRER LEUR TRÉSORERIE ?

QUELS SONT LES ATOUTS DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT AIR'PME ?

La solution AIR'PME n'est pas une énième déclinaison d'une offre d'affacturage construite pour des grandes entreprises et rognée à la marge pour des entreprises de plus petite taille. C'est une solution de financement souple et très innovante construite en collaboration avec des experts-comptables.

Pour résumer, la solution de financement de factures AIR'PME :

- A été construite sur mesure pour les TPE/PME.
- Est réservée aux entreprises clientes d'un cabinet d'expertise comptable.
- Permet un financement à la carte, plus souple que les solutions classiques.

AIR'PME est une solution simple, transparente et peu coûteuse d'optimisation de la trésorerie et de sécurisation du poste client. Bref, une solution de financement moderne et innovante pour les petites entreprises et une nouvelle corde à l'arc des experts-comptables pour accompagner à la fois leurs clients en difficultés et ceux dont l'activité progresse rapidement...

Concrètement, comment ça se passe ?

DÉMARRAGE

- Nous organisons la mise en place de la solution de financement à la carte pour votre entreprise
- Nous sélectionnons ensemble les clients dont vous souhaitez céder les factures
- Nous signons le contrat avec vous
- Nous vous accompagnons sur la mise en place de la digitalisation des factures
- Nous établissons la première cession de factures avec vous

SUIVI

- Ensuite, nous nous occupons de tout en restant votre interlocuteur unique
- Nous suivons le règlement des factures depuis votre espace client en ligne
- Nous nous assurons que les factures sont bien réglées

INFORMATION

- Nous vous informons sur la santé financière de vos clients existants et de vos prospects
- Nous vous informons régulièrement de la situation de votre encours client

QUELS SONT LES BÉNÉCIFES D'AIR'PME POUR LES TPE/PME ?

Les bénéfices à recourir au financement de factures via la solution AIR'PME sont nombreux pour les TPE/PME :



Améliorer leur trésorerie en encaissant le règlement des factures qu'elles souhaitent céder quelques minutes après leur émission : réduction des délais de paiement et des encours clients et réduction des agios bancaires.



Limiter leurs incidents de paiement en les garantissant à 100% contre l'insolvabilité de leurs clients.



Mieux connaître le « comportement de leurs futurs clients », grâce à un accès privilégié aux bases de données de FactoFrance.



Externaliser la relance de leurs factures clients à des spécialistes et préserver ainsi leur relation client.



Gagner un temps précieux et de la sérénité pour se consacrer pleinement à leur activité.



Bénéficier d'un service souple, à la carte et sans engagement et d'une tarification lisible et transparente.



“ Comment bénéficier du programme AIR’PME ? ”

Pour bénéficier de l’offre AIR’PME, l’entreprise doit impérativement passer par son expert-comptable. Lui seul pourra, en adhérant gratuitement au programme AIR’PME, faire profiter la TPE/PME de cette offre de financement innovante.

“ À qui s’adresser ? ”

Si vous êtes intéressé par le programme et la solution de financement AIR’PME, parlez-en à votre expert-comptable et conseillez-lui de prendre contact avec l’équipe dédiée : <https://www.airpme.com/fr/index.html>.





AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



PARTIE 4

**La gestion de trésorerie, une opportunité
(et un devoir) pour les experts-comptables...**

SOMMAIRE

Introduction	50
Pourquoi et comment gérer la trésorerie de vos clients TPE/PME ?	51
Pourquoi proposer une mission d'accompagnement en gestion de trésorerie aux TPE/PME ?	51
Pourquoi les experts-comptables sont les mieux placés pour accompagner les TPE/PME en matière de gestion de leur trésorerie ?	52
Quelles missions les experts-comptables peuvent-ils proposer à leurs clients en matière de gestion de trésorerie ?	54
Comment les experts-comptables peuvent-ils faire pour accompagner les TPE/PME en matière de trésorerie ?	55
Comment le programme AIR'PME peut vous aider à accompagner vos clients ?	57
Pourquoi proposer des missions de gestion de trésorerie aux clients ?	57
En quoi consiste le programme AIR'PME pour les experts-comptables ?	58
Concrètement, quels sont les outils d'AIR'PME ?	58
Comment le cabinet peut-il accompagner ses clients pour bénéficier de la solution de financement AIR'PME ?	61
Comment faire pour bénéficier du programme AIR'PME quand on est un cabinet d'expertise comptable ?	61

INTRODUCTION

Les experts-comptables sont sans conteste les mieux placés pour accompagner les dirigeants de TPE/PME dans la gestion de leur trésorerie. Ils sont par ailleurs une (grande) majorité à vouloir le faire. Et pourtant, dans les faits, ils sont peu nombreux à le faire.

Comme c'est régulièrement le cas dans la profession comptable, l'accompagnement en matière de gestion de trésorerie se fait essentiellement au coup par coup, souvent dans le cadre de ce fameux « conseil coin de table » ou en cas d'urgence. Un conseil certes précieux pour les chefs d'entreprise, mais qui empêche d'organiser ces missions, de les développer à plus grande échelle et surtout, de les facturer à leur juste valeur.



Le programme AIR'PME a été conçu pour accompagner les cabinets d'expertise comptable dans la formalisation, la construction et le développement de leur offre en matière de missions liées à la gestion de trésorerie. Il est totalement gratuit et sans engagement.

POURQUOI ET COMMENT GÉRER LA TRÉSORERIE DE VOS CLIENTS TPE/PME ?

POURQUOI PROPOSER UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE TRÉSORERIE AUX TPE/PME ?

Il y a au moins deux (très) bonnes raisons pour les experts-comptables à proposer des missions de gestion de la trésorerie à leur clientèle.

1

La première raison, c'est que ces entreprises en ont besoin. Suivre et piloter sa trésorerie est une nécessité absolue pour les TPE/PME, mais ce n'est pas si simple pour des chefs d'entreprise dont ce n'est pas le métier. Et rares sont les TPE/PME qui ont les compétences, le temps et/ou l'envie de le faire. Dit autrement, les experts-comptables ont même le devoir d'accompagner leurs clients dans ce domaine souvent mystérieux pour eux.

2

La seconde raison, c'est que les experts-comptables ont un besoin impérieux de développer de nouvelles missions. Les cabinets vont en effet (rapidement) devoir compenser la perte de chiffre d'affaires et la baisse du taux d'occupation de leurs équipes compte tenu de l'automatisation croissante des tâches de production comptable. Cette automatisation va considérablement s'accélérer dans les années à venir avec la généralisation de la facture électronique obligatoire dans les entreprises*. Or les missions liées à la gestion de la trésorerie cochent toutes les cases pour les cabinets d'expertise comptable.

* Pour mémoire, la facture électronique deviendra progressivement obligatoire pour toutes les entreprises à compter du 1er juillet 2024.

Si les experts-comptables ne proposent pas aux TPE/PME de les accompagner en la matière, d'autres le feront*. Certains opérateurs s'engouffrent d'ailleurs déjà avec gourmandise dans la brèche, en proposant ce type de prestations (souvent à des tarifs bien supérieurs d'ailleurs à ceux des experts-comptables). Et ça marche car les chefs d'entreprise ont conscience qu'ils ont besoin d'être aidés !

POURQUOI LES EXPERTS-COMPTABLES SONT LES MIEUX PLACÉS POUR ACCOMPAGNER LES TPE/PME EN MATIÈRE DE GESTION DE LEUR TRÉSORERIE ?



Ils **connaissent les entreprises** qu'ils accompagnent au quotidien



Ils ont la **confiance des dirigeants d'entreprise** avec lesquels ils entretiennent une relation de long terme



Ils ont la **compétence technique** et la légitimité



Ils ont les **données sur l'entreprise** (de plus en plus souvent en temps réel)



Ils **y sont autorisés** par les textes professionnels, etc.

* Rappelons que ce type de prestation n'est pas couverte par le monopole. Autrement dit, « n'importe qui » peut le faire...

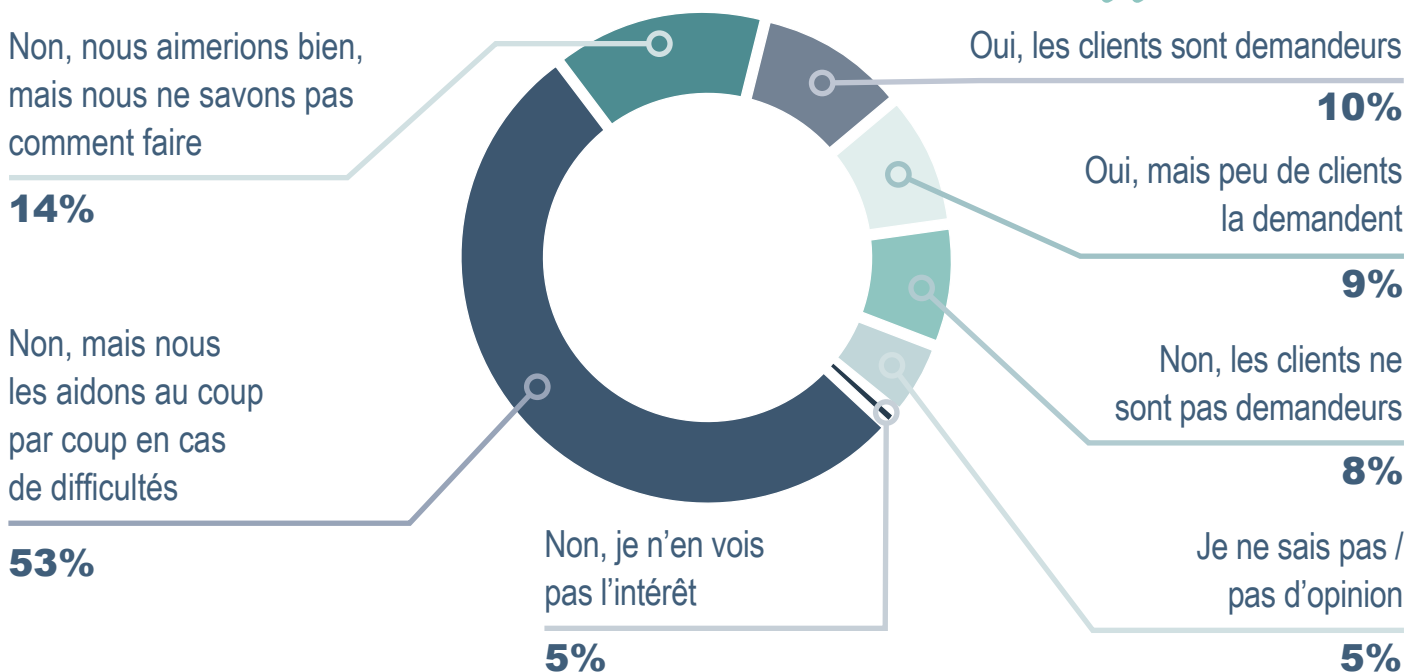
Une enquête a été réalisée auprès de plus de 150 experts comptables, afin de recueillir des informations sur la problématique du financement des TPE/PME et leur perception de l'affacturage.

Les résultats de l'enquête sont d'ailleurs sans appel en ce qui concerne la prise de conscience de la profession. Les experts-comptables ayant répondu à l'enquête* sont en effet ultra-majoritaires à souhaiter proposer une offre à leurs clients en matière de gestion de leur trésorerie : **45% le souhaitent « tout à fait »** et **44% le souhaitent « plutôt »**.

Pourtant, ces mêmes experts-comptables sont, pour des raisons diverses, **relativement peu nombreux** (moins d'un cabinet sur 5) à avoir effectivement développé une offre en la matière.

Les experts-comptables et la formalisation d'une offre d'accompagnement en gestion de trésorerie

“ Avez-vous déjà élaboré une offre pour accompagner vos clients dans la gestion de leur trésorerie ? ”



* Enquête menée auprès de plus de 150 professionnels du chiffre.

Source : enquête b-ready pour FactoFrance - 2019

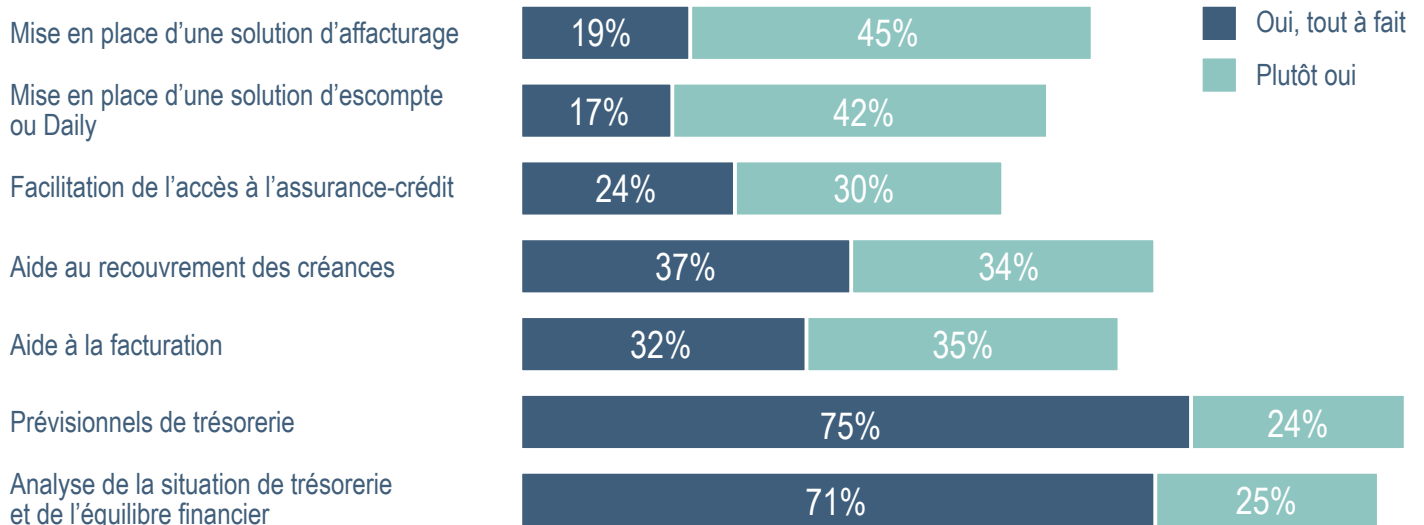


“ Quelles missions les experts-comptables peuvent-ils proposer à leurs clients en matière de gestion de trésorerie ? ”

Lorsqu'on les interroge, les experts-comptables se voient bien intervenir chez leurs clients à différents niveaux, en matière de gestion de trésorerie.

Les prestations que les experts-comptables pourraient mettre en place chez leurs clients

“ Quel rôle pourriez-vous jouer dans l'amélioration de la trésorerie de vos clients ? ”



COMMENT LES EXPERTS-COMPTABLES PEUVENT-ILS FAIRE POUR ACCOMPAGNER LES TPE/PME EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE ?

Nous avons vu que :

- Les experts-comptables étaient les plus légitimes pour proposer des missions d'accompagnement à la gestion de trésorerie à leurs clients.
- Les dirigeants de TPE/PME avaient des besoins en la matière.
- Les experts-comptables souhaitaient développer ce type de mission.

Et pourtant, force est de constater qu'ils ne se passe pas grand-chose et que les cabinets restent peu nombreux à accompagner leurs clients dans le cadre d'une prestation structurée.

Certes les experts-comptables et leurs équipes accompagnent naturellement leurs clients quand le besoin s'en fait sentir. Mais s'ils ne le font pas de manière plus systématique, c'est justement parce qu'ils n'ont pas formalisé (« packagé ») une offre spécifique. Or, l'accompagnement* ne pourra se développer, de façon rentable, dans les cabinets que si ces missions sont formalisées, organisées, processées.

Pour le dire autrement, les nouvelles missions ne se développeront effectivement dans les cabinets de façon significative que s'ils sont en mesure :



D'**identifier les besoins de leurs clients**, sachant que tous les clients du cabinet n'auront naturellement pas tous les mêmes besoins.



De **libérer du temps aux équipes**** pour que chacun soit en mesure de réaliser les tâches qui lui incombent.



De **formaliser le processus** de réalisation de la mission : en quoi consiste précisément la mission ? qui fait quoi à chaque étape de la mission ? À quel moment ? Avec quels outils ? Avec quel budget ? Etc.



De **marketer ces missions** et de **communiquer dessus** auprès de la clientèle du cabinet : les caractéristiques et les avantages de la mission pour les clients, la périodicité, le prix, etc.

* Cela vaut pour l'accompagnement en matière de gestion de trésorerie, mais également pour tous les types d'accompagnement.

** Des équipes qui auront naturellement été formées à la réalisation de ces missions.

Quant au champ des missions possibles en matière de gestion de la trésorerie / financement pour les TPE/ PME, il est très vaste. En voici quelques-unes :



Certes, développer de nouvelles missions n'est pas facile et cela prend du temps. C'est pourquoi FactoFrance a travaillé avec b-ready (société de conseil spécialisée dans l'accompagnement des transformations dans les cabinets d'expertise comptable) sur un programme d'accompagnement des cabinets. Grâce à ce programme gratuit, ces derniers sont en mesure d'accompagner leurs clients dans toutes les dimensions de leur gestion de trésorerie.

C'est le programme AIR'PME présenté plus en détail dans les pages qui suivent.

COMMENT LE PROGRAMME AIR'PME PERMET D'AIDER L'EXPERT-COMPTABLE À ACCOMPAGNER SES CLIENTS ?

“ Pourquoi proposer des missions de gestion de trésorerie aux clients ? ”



Les intérêts de proposer de nouvelles missions aux clients pour les cabinets sont nombreux :

- Développer de nouvelles missions et donc de nouvelles sources de revenus. Cela permettra de remplacer le « chiffre d'affaires perdu » du fait de l'automatisation des tâches de production.
- Compenser, par des activités facturables, la perte d'activité inéluctable des collaborateurs actuels du fait de cette même automatisation des tâches de production. Une automatisation qui va considérablement s'accélérer avec la facture électronique obligatoire, qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.
- Fidéliser les clients en leur proposant une palette de missions d'accompagnement plus large et en renforçant la place de l'expert-comptable comme partenaire privilégié et incontournable.
- Fidéliser les collaborateurs du cabinet motivés par ce type de missions. Les collaborateurs sont en effet de plus en plus nombreux à souhaiter faire « autre chose que de la compta ». Or si le cabinet ne propose pas ce type de missions, ils iront les faire ailleurs ...

Le programme AIR'PME accompagne les experts-comptables dans toutes les dimensions de ces nouvelles missions, de la création de votre offre jusqu'à la réalisation proprement dite de la mission.



“ *En quoi consiste le programme AIR’PME pour les experts-comptables ?* ”

Le financement de factures est certes un outil efficace pour améliorer la trésorerie des entreprises, mais c’est loin d’être le seul !

C’est pourquoi la solution de financement AIR’PME est intégrée dans un programme plus vaste d’accompagnement à la gestion de la trésorerie des TPE/PME.

Le programme AIR’PME est un programme proposé aux experts-comptables pour les aider à accompagner leurs clients dans la gestion de leur trésorerie.

“ *Concrètement, quels sont les outils d’AIR’PME ?* ”

L’enquête menée auprès de la profession comptable a mis en lumière que les experts-comptables étaient nombreux à souhaiter proposer un accompagnement à la gestion de la trésorerie à leurs clients. Mais elle a également montré qu’ils étaient, dans les faits, peu nombreux à avoir formalisé une offre en la matière.

Forts de ces constats, Factofrance à travers le programme AIR’PME s’est mis au travail avec pour objectif de construire et mettre à disposition des experts-comptables et de leurs collaborateurs des outils pour leur permettre :

» De détecter les besoins de leurs clients en matière de gestion de trésorerie. Un outil développé sous Excel (sans macro) permet au cabinet de déterminer, en quelques questions, les besoins de ses clients en

matière de gestion de trésorerie. L'outil génère un rapport personnalisé en fonction des particularités des clients, ce qui permet de connaître les besoins prioritaires de chaque client et de préparer un argumentaire personnalisé.

➤ De produire ces missions au sein du cabinet, avec les collaborateurs actuels. Chaque mission du programme AIR'PME fait l'objet d'une fiche technique pour accompagner pas-à-pas les équipes dans l'organisation et la réalisation de la mission : rappel des objectifs de la mission, clients cibles, prérequis, qui fait quoi du client et du cabinet, déroulement de la mission, etc.

➤ De proposer et de vendre ces missions aux clients du cabinet. Pour chaque mission du programme, le cabinet dispose de supports de présentation pour mettre en valeur et mieux vendre la mission : argumentaires commerciaux, plaquette client personnalisable (qui reprend les conclusions du diagnostic réalisé avec l'outil de diagnostic), plaquette de présentation des différents modules de la mission, exemple de lettre de mission...

Ces outils de production et de communication sont organisés par missions afin que les équipes des cabinets puissent proposer des prestations sur-mesure à leurs clients en fonction de leurs spécificités et de leurs besoins. Ces outils sont aujourd'hui disponibles pour les missions suivantes :

- Facturation.
- Relance client et recouvrement.
- Financement de factures.
- Règlements fournisseurs*.



Avec le programme AIR'PME, l'expert-comptable bénéficie du support d'une équipe dédiée de professionnels du financement : formations, assistance tout au long de la mission, mise à disposition de ressources, etc.

* D'autres missions en lien avec la trésorerie seront régulièrement intégrées au programme AIR'PME dans les mois à venir.

Un programme complet

AIR'PME s'articule autour de quatre modules complémentaires et à la carte :



AIR'PME

FORMATION

Vous et vos collaborateurs êtes formés à l'utilisation du pack AIR'PME. Vous vous affirmez comme des experts de l'optimisation de trésorerie.

CAMPUS

WEBINAIRES

LIVRES BLANCS

SUIVI TRIMESTRIEL



AIR'PME

DIAGNOSTIC

Vous réalisez une analyse de la situation de votre client (flux de trésorerie, frais, impayés...) et formulez vos recommandations.

**OUTILS DE
DIAGNOSTIC**

**RAPPORTS
PERSONNALISÉS**



AIR'PME

SOLUTIONS CLIENTS

Des solutions concrètes qui optimisent la trésorerie de vos clients et leur permettent de se concentrer sur le développement de leur entreprise.

FINANCEMENT

**OUTIL DE
DÉMATÉRIALISATION**

**ESPACE CLIENT
EN LIGNE**



AIR'PME

GUIDES PRATIQUES

Vous et vos collaborateurs accédez à un ensemble de documents qui vous guideront dans la réalisation de vos missions avec vos clients.

**FICHES
TECHNIQUES**

DOCUMENTATION

**GUIDE ESPACE
CLIENTS**

COMMENT LE CABINET PEUT-IL ACCOMPAGNER SES CLIENTS POUR BÉNÉFICIER DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT AIR'PME ?

La solution AIR'PME est très simple. Elle a été spécialement conçue pour les TPE.

L'expert-comptable est au cœur de cette solution. Il est le tiers de confiance qui permet à l'entreprise d'accéder à cette solution.

Concrètement, les cabinets pourront accompagner leurs clients tout au long du processus de mise en place de cette solution :

- L'organisation de la mise en place de la solution de financement à la carte.
- La sélection, avec le chef d'entreprise, des clients dont il souhaite céder les factures.
- L'accompagnement dans la mise en place de la digitalisation des factures.
- L'information sur la santé financière de leurs clients et de leurs prospects.
- Le suivi du règlement des factures depuis leur espace client en ligne.
- Le suivi de la situation de leur encours client.

Ces interventions sont autant de missions que l'expert-comptable pourra proposer à ses clients.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME AIR'PME QUAND ON EST UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ?

L'adhésion au programme AIR'PME, strictement réservée aux cabinets d'expertise comptable, est gratuite et sans engagement.

Les seuls engagements :

- Suivre une courte formation pour vous approprier les différents outils du pack AIR'PME.
- Signer une charte d'adhésion au programme AIR'PME.



AIR'PME

Pour plus d'informations :

www.airpme.com

airpme@factofrance.com



Crédits photos : Freepik/Bowie15, zulman, Everst. Juin 2022

AIR'PME est un programme exclusif proposé par Factofrance aux experts-comptables agréés Factofrance - société anonyme au capital de 507 452 317 euros

Siège social : Tour D2, 17bis place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - T +33 1 46 35 70 00 www.factofrance.com

RCS Nanterre 063 802 466 - N°TVA intracommunautaire : FR 26 063 802 466 - Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.